



ACTIVITÉS : LA RÉGRESSION EN COMMUN

La Fédération CGT des Cheminots a été reçue en audience par l'ensemble des activités (FRET, Transilien, Voyages, TER) ! Toutes déploient une stratégie commune pour détruire le service public et vendre l'entreprise aux plus offrants.



Charge de travail

Selon la direction Transilien et celle de Voyages, la charge de travail n'est pas revenue au point nominal d'avant la crise sanitaire. Le comportement des voyageurs notamment professionnels aurait changé en raison du développement du télétravail.

Pour Voyages, environ 85% du plan de transport est assuré. Les RAD (Réserves à disposition) INFRA vont connaître une « reconfiguration » :

- Suppression de celles de Nîmes et Marseille pour Roquemaure.
- Suppression de celles de St Pierre-des-Corps et Montparnasse pour Courtalain.
- Suppression de celles de Reims et de Lyon.
- Maintien de celle de Metz.
- Déplacement de celle de Besançon à Bordeaux.

L'autorité Ile-de-France a également revu son plan de transport à la baisse sur les lignes C, D, E, H, N et U pour le SA 2022. En attendant, elle utilise l'APLD comme moyen d'ajustement de son personnel.

Enfin à FRET, la direction souligne qu'il faut prendre en compte la mise en route du Perpignan-Rungis et l'augmentation du trafic sur l'autoroute ferroviaire. Elles doivent permettre une augmentation des effectifs « conduite ».

Pour le TER, la charge de travail est à l'identique.

Pour la CGT, la suppression des RAD INFRA dans les UP va entraîner une baisse des conducteurs autorisés TGV. La CGT revendique la mixité dans tous les roulements, ce qui permettrait d'absorber l'augmentation de la charge de travail des trains de marchandises.

Effectifs

Quelle que soit l'activité, le manque de conducteurs est flagrant.

Les activités vont devoir prévoir des mises en stage dès la fin de l'année. Par exemple : une école CRML Voyages débiterait dès novembre pour l'axe Atlantique et une autre pour l'axe Nord.

Au FRET, également deux écoles CRML devraient commencer dès 2022 ainsi qu'une école TA vers TB.

Transilien envisagerait aussi des écoles CRML à Paris Nord, à PRG ou encore sur Paris Est. Deux écoles de CRTT devraient débiter en 2021 et 2022.

Des écoles CRL (TA sur CRL, CRL initiales) ont été également budgétées afin de répondre à la mise en place d'EOLE (RER E) pour le SA 2023.

Devant le sous-effectif chronique, TER prévoirait également plusieurs écoles.

Voyages, comme les années précédentes, réaliserait 110 mises en stage (Ecole TGV).

La CGT veillera à ce que l'effectif soit mis en adéquation avec la charge de travail. C'est un gage d'amélioration de nos conditions de travail et la base incontournable de la bonne réalisation de notre mission de service public.



Polyvalence

Le non-respect du dictionnaire des filières (GRH263) est un autre point que toutes les activités ont en commun. Elles mélangent les tâches des différents métiers existants.

Cette polyvalence s'imisce dans tous les métiers :

- Chez les CTT qui se voient attribuer des contrôleurs dans leur équipe.
- Chez les CRTT qui font des tâches de CRML.
- Chez les TB/ TA qui font des tâches de l'exploitation : accroche/décroche, freins, visite à l'arrivée.
- Le transfert de charge CTT sur les ARC (Adjoints Conduite Référénts) qui sont conducteurs !

La CGT est opposée à toute forme de transfert de tâches de certains métiers sur d'autres. Les cheminots sont formés à des métiers, ce qui permet un haut niveau de sécurité ferroviaire !

Parcours professionnel

Toutes les activités ne jurent que par le respect du parcours professionnel. Elles ont toutes signé la TTO449 suite à la mise en place « d'atout conduite ».

La Fédération CGT a dénoncé les manquements constatés dans toutes les activités : non suivi des listings, conducteurs pas repris en formation pour intégrer une école, ...

Mais toutes préfèrent se renvoyer la balle en accusant leur voisin de ne pas libérer les agents dans de bonnes conditions.

La CGT veillera au respect des parcours professionnels dans toutes les régions !

« Atout conduite » est un programme mis en place par la direction qui ne répond pas aux besoins des conducteurs et de la production.

L'ouverture à la concurrence

Dans plusieurs régions, des appels d'offres sont en cours pour ouvrir le TER ou le Transilien à la concurrence ! La SA Voyageurs a décidé de se positionner sur ces offres qu'avec des filiales !

Dans ces nouvelles entreprises, les acquis sociaux des cheminots seront remis en cause.

La CGT est opposée à toute forme de concurrence et revendique une entreprise unique et intégrée sur l'ensemble du territoire.

Les CRML Voyageurs dans la tourmente

Côté voyageurs, les dirigeants estiment qu'il y a trop d'agents dans l'équation. Les CRML sont dans le viseur à Transilien, au TER ainsi qu'à Voyages. Parmi les pistes envisagées, les remiseurs/dégareurs (les R/D) pourraient faire les évolutions en lieu et place des TA sur certains sites ferroviaires. L'inverse sur d'autres chantiers est également envisagé.

Les TB seraient eux aussi mis à contribution avec une dégradation certaine du montage des journées.

Au Fret, la direction continue de modifier les contours du métier CRML avec l'ajout de tâches d'agents de desserte : manœuvres d'aiguilles et de signaux, essais de frein, contacts avec les chargeurs, maintenance, pleins de gasoil, etc.

En conclusion, toutes les activités appliquent une politique de sous-effectif. Pour répondre aux besoins de la couverture de la charge des différents plans de transport, elles n'hésitent pas à transgresser les accords (Accord sur l'aménagement du temps de travail, ...) et à multiplier les pools FAC un peu partout (GIRAF au FRET, Pool Fac national à Voyages ou encore Pool Fac à Transilien, ...).

La CGT exige le respect de tous les textes réglementaires. Elle analysera les différents plans de transport pour gagner la mise en adéquation des effectifs, afin d'assurer les conditions de vie et de travail des cheminots et d'acheminer les trains en toute sécurité.

TOUS EN GRÈVE LE 17 NOVEMBRE 2021, POUR EXIGER :

- ✓ **DES MOYENS POUR BIEN TRAVAILLER ET DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL ;**
- ✓ **DES EMBAUCHES ;**
- ✓ **UN SALAIRE DÉCENT.**